



En l'Hôtel de Ville, le 13 février 2015

Date de convocation : 6 février 2015

| | |
|----------------------------------|-----------|
| | à 20 h 35 |
| Nombre de membres en exercice... | 29 |
| Nombre de membres présents..... | 21 |
| Nombre de pouvoir..... | 6 |
| Nombre de suffrages exprimés... | 27 |

PROCES-VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2015

01. Procès-verbal du 17 décembre 2014. . **Adopté à l'UNANIMITE.**
02. Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) : exercice 2015. **Présentation et débat.**
03. Mise à disposition du local sis 31 rue du Martroy au profit de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE). Il est décidé :
- d'approuver la convention visant la mise à disposition à titre gracieux du local communal sis 31 rue du Martroy à Ballancourt-sur-Essonne ;
 - d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer la convention de mise à disposition de locaux correspondante avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE).
- UNANIMITE.**
04. Point Relais CAF : convention. Il est décidé :
- d'approuver la convention définissant les conditions et modalités du partenariat instauré entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Ballancourt dans l'implantation d'un "Point Relais Caf.fr" au sein de l'Espace Conseil, 1 rue de l'Aunette ;
 - d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer la convention correspondante avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- UNANIMITE.**
05. Contrat Local de Sécurité.
- 05.01. Travail d'Intérêt Général (TIG) : demande d'inscription sur la liste du Tribunal de Grande Instance. Il est décidé
- que le Conseil Municipal confirme sa volonté d'accueillir des Tigistes majeurs ou mineurs au sein des services de la commune ;
 - de solliciter l'inscription de la commune de Ballancourt-sur-Essonne sur la liste des TIG (Travaux d'Intérêt Général) du Tribunal de Grande Instance d'Evry tant pour des personnes majeures que mineures ;
 - d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.
- UNANIMITE.**
- 05.02. Mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le Maire : convention. Il est décidé :
- d'adopter les termes de la convention tripartite définissant les conditions de mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre ;
 - d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer ladite convention à intervenir avec M. le Procureur de la République et M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.
- UNANIMITE.**

06. Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole (SIERE) : projet de modification des statuts. Il est décidé d'approuver les modifications apportées aux statuts du SIERE tels qu'ils seront annexés à la délibération. **UNANIMITE.**

07. Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Il est décidé :

- de créer :

* 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet ;

* 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires annualisées ;

- que les indemnités afférentes aux emplois créés pourront être versées conformément aux textes en vigueur ;

- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

UNANIMITE.

08. Dénomination de la sente de la résidence du Moulin de l'Aulnette. Il est décidé de :

- dénommer la sente desservant la résidence du Moulin de l'Aulnette, qui relie la rue Ampère à la rue des Postiers :

* allée Ampère ;

- que les crédits nécessaires à la couverture des frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives seront inscrits à l'article correspondant du budget communal.

UNANIMITE.

09. Délégations du Conseil Municipal au Maire et aux Adjointes : Informations.

Décisions prises pour la période du 5 décembre 2014 au 26 janvier 2015 par le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci par un adjoint, dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal par délibération n° 14.04.04 du 10 avril 2014.

09.01. Signature d'une convention de mise à disposition sur le thème "La Gourmandise" par la Bibliothèque Départementale de l'Essonne au profit de la bibliothèque municipale de Ballancourt-sur-Essonne (exposition du 20 février au 10 mars 2015 à l'Espace Daniel Salvj. Mise à disposition de 16 panneaux 60 x 40 cm, de vidéocassettes et de documents sonores à titre gracieux couverts par une police d'assurance tous risques pour une valeur de 1.800,00 €. Frais et risques du transport à la charge de la commune.

09.02. Marché de services relatif à des prestations de vérifications périodiques réglementaires dans les établissements communaux et les espaces publics de Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société DEKRA INDUSTRIAL.

Prix global et forfaitaire annuel : 5.950,80 € TTC.

Contrat d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015 renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder trois ans au total.

09.03. Signature d'une convention pour l'élaboration d'un dossier de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Ballancourt-sur-Essonne avec la Société URBACONSEIL. Montant de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 13.200,00 € TTC. (Durée : 6 mois).

09.04. Marché de services relatif à des prestations d'élagage, d'abattage d'arbres et travaux divers à la Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société DECO GARDEN.

Marché à bons de commande : * montant annuel minimum : 15.000 € HT

* montant annuel maximum : 68.000 € HT,

Durée du marché : un an renouvelable tacitement deux fois, sans pouvoir excéder trois ans au total à compter du 1^{er} janvier 2015.

09.05. Signature d'une convention de formation avec l'IFOREL (Institut de Formation des Elus Locaux). Prix forfaitaire de la journée de formation le 31 janvier 2015 dispensée à Savigny-sur-Orge sur le thème du budget municipal : 200 €.

- 09.06. Renouvellement du contrat de régie publicitaire pour la salle cinématographique "Ciné Toile", sise 2 rue des Colombes à Ballancourt-sur-Essonne avec la Société AS DIGITAL. La Société AS DIGITAL doit assurer et permettre la projection par la commune de Ballancourt-sur-Essonne d'annonces publicitaires locales sur l'écran de la salle de cinéma ne dépassant pas 6 minutes et elle versera trimestriellement à terme échu à la commune une redevance fixée à 50 % TTC des recettes totales annonceurs hors frais techniques et déduction faite d'une éventuelle contribution de frais de copie virtuelle. Contrat d'une durée de 2 ans fermes à compter du 18 février 2015.
- 09.07. Renouvellement du contrat de vente de gaz lié à la fourniture de gaz naturel du logement communal, sis 28 rue des Ecoles à Ballancourt-sur-Essonne avec la Société GDF SUEZ.
Montant de l'abonnement : 183,84 € annuel. Le prix de la consommation ou terme de quantité s'élève à 49,85 €/MWh soit, 0,04985 €/kWh.
TVA applicable : 5,5 % pour l'abonnement et 20 % pour le prix de la consommation.
Durée du contrat : 3 ans à compter du 1^{er} mars 2015.
- 09.08. Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition de bennes de déchets à l'usage des services techniques communaux par la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
Mise à disposition de bennes entreposées au centre technique municipal pour l'évacuation des déchets végétaux (1) et des déchets "tout venant" (2).
Collecte et transport des caissons par la SEMAER jusqu'à l'écosite de Vert le Grand, sous un délai de 48 heures.
Tarifs de location des bennes :
- Forfait mensuel du caisson de 15 m³ : 71,00 € HT.
- Forfait mensuel du caisson de 10 m³ : 69,00 € HT.
- Forfait mensuel du caisson de 8 m³ : 68,00 € HT.
Tarif pour l'enlèvement et le transport des déchets végétaux et "tout venant" : 96,80 € HT par rotation.
Durée de la convention : un an à compter du 1^{er} janvier 2015 reconductible 2 fois.
- 09.09. Signature d'un contrat de coréalisation pour l'organisation d'un spectacle humour musical intitulé "Sea, Sax et Fun" par la Compagnie "Les DéSaxés" dans le cadre du Festival des Hivernales 2015 avec le Producteur "La Compagnie Atelier de l'Orage" (vendredi 6 mars à 20 h 30 à l'Espace Daniel Salvi).
Le producteur accorde à la commune de Ballancourt-sur-Essonne le droit de vendre la billetterie du spectacle aux tarifs suivants :
- 12,00 € la place en tarif plein ;
- 10,00 € la place en tarif réduit ;
- 9,00 € la place en contremarques communes.
Montant garanti pour l'organisation de cette représentation : 5.591,50 € TTC (TVA à 5,5 %).
Le partage de la recette s'effectuera à raison de 60 % de la recette nette de la billetterie pour le producteur "La Compagnie Atelier de l'Orage" et 40 % pour la commune de Ballancourt-sur-Essonne. Dans le cas où le partage de la billetterie n'atteindrait pas le montant garanti, il sera versé un complément avec TVA à 5,5 %.
- 09.10. Renouvellement du louage d'un immeuble communal, sis à Ballancourt-sur-Essonne 19 rue des Ecoles. Location consentie pour une durée de 6 mois moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 450,00 € à partir du 1^{er} mars 2015 jusqu'au 31 août 2015 (eau, électricité et ordures ménagères à la charge des locataires).

10. Questions diverses.

10.01. Gendarmerie de Ballancourt : accueil.

10.02. Restaurants du Cœur : REOMi.

Le Maire,